

## TERMES DE REFERENCE

### RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA CRÉATION DE CONTENU ET ANIMATION DE FORMATION

Termes de référence N° 2023/05

Tétouan, 21 avril 2023

#### INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES :

Date limite envoi offres : **05/05/2023**

Date de début du service : après signature contrat

Date limite clôture prestation : **30/06/2023**

Montant : **20.000 MAD TTC**

Le dossier d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- CV expert
- Note méthodologique
- Référence du bureau d'études
- Offre économique

L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF par courriel à : [Coordination.anmar@gmail.com](mailto:Coordination.anmar@gmail.com) et [sergio@andaluciasolidaria.org](mailto:sergio@andaluciasolidaria.org), au plus tard le **05 mai 2023**, en indiquant dans le sujet : **AT Formation Gestion des eaux usées**

Pour plus d'information adresser un courriel à l'adresse électronique susmentionnée.

#### 1. CONTEXTE

Le projet « **Renforcement des collectivités locales du nord du Maroc et de la Fédération ANMAR pour améliorer leurs capacités dans la gestion des compétences municipales** » est financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement -AECID- et le FAMSÍ ; et mis en place par FAMSÍ avec la collaboration de la Fédération ANMAR et la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc.

L'objectif général est de renforcer la gouvernabilité et la gouvernance démocratique des collectivités locales du Nord du Maroc dans la gestion des affaires publiques relevant de leurs compétences ; et l'objectif spécifique vise de contribuer à augmenter les capacités des collectivités locales du Nord du Maroc et de la Fédération ANMAR dans la gestion des compétences municipales.

Afin d'aboutir ces objectifs le projet prévoit les axes d'action suivants :

- Formation en budgets participatifs au profit de collectivités locales.
- Renforcement des capacités et échange d'expériences auprès des groupements des communes ; et investissement en équipement.
- Célébration du V Forum ANMAR

Le deuxième axe vise à atteindre le résultat suivant : Promouvoir la gestion intercommunale dans les services publics des collectivités locales du nord du Maroc. A cet effet, quatre activités d'échange d'expériences, de formation et d'équipement seront mises en œuvre. Parmi les activités de formation, il est prévu de réaliser une **formation de deux (2) jours en Gestion des eaux usées et sa réutilisation qui sera dispensée en présentiel à Al Hoceima en juin 2023.**

A cet effet, la contractualisation d'une assistance technique est prévue, dont la mission sera la préparation du contenu du module et l'animation des deux (2) journées de formation destinées aux responsables et élus des collectivités locales des régions de Tanger- Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental.

Les formations ont pour objectifs :

- Connaître le milieu aquatique, ainsi que les différents types de pollution (Analyser les paramètres de qualité de l'eau)
- Fournir aux participants des connaissances sur la législation locale en matière d'épuration de l'eau.
- Apporter les connaissances nécessaires sur les différents processus par lesquels les eaux usées doivent passer pour être rejetées dans le fleuve : prétraitement, traitement primaire, traitement secondaire.
- Passer en revue les différents types de traitements de purification d'eau existants, des plus traditionnels aux dernières innovations. Comprendre le fonctionnement d'une station d'épuration
- Savoir comment traiter les boues issues du procédé de traitement des eaux usées.
- Savoir quels sont les coûts des services liés à l'épuration de l'eau.

En ce sens, une vingtaine de cadres et élu(e) communaux seront formés aux concepts, procédés et techniques de gestion et de réutilisation des eaux usées.

Le contenu des modules pourra s'articuler, au moins, autour des séquences incluses dans les quatre (4) chapitres indiqués ci-dessous, bien que le formateur puisse proposer des séquences supplémentaires qui complètent celles-ci :

#### 1. Cadre général

- Cadre législatif.
- Contamination des masses d'eau de surface.
- Types d'eaux usées urbaines.
- Types de procédés de purification.

#### 2. Schéma séquentiel du processus de purification : Conduite d'eau

- Prétraitement
- Traitement primaire.
- Traitement secondaire.
- Traitement tertiaire.
- Systèmes naturels.

#### 3. Schéma séquentiel du procédé d'épuration : ligne boues et gaz

- Boue. Caractéristiques et types.
- Ligne de boues. Épaississant.
- Digestion aérobie et anaérobie.
- Ligne de boues. Conditionnement et séchage.
- Conduite de gaz.

#### 4. Coûts de santé et de sécurité

- Frais.
- Sécurité et santé.

Les contenus du module formatif ainsi que le formulaire d'auto-évaluation resteront disponibles sous format numérique au niveau du site de la Fédération ANMAR ([www.an-mar.org](http://www.an-mar.org)).

Le contenu du module de formation sera également remis à la DGCT pour diffusion aux autres communes.

Bien que le consultant soit appelé à proposer l'approche méthodologique qui estime pertinente pour l'animation de la formation, ce serait recommandable d'alterner les phases d'apports théoriques avec dynamiques de groupe et l'évaluation de connaissances.

## 2. BUT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET TÂCHES

L'assistance technique a pour objectif de créer le contenu du module de formation et les supports didactiques de la formation, ainsi que l'animation des deux sessions selon la méthodologie précitée. La formation est destinée à une dizaine de communes (de préférence associées à groupements de communes) des régions Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et Oriental (de préférence celles adhérentes à

la Fédération ANMAR), dont la sélection se fera en coordination avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- et l'ANMAR Fédération.

Le consultant mènera son assistance technique en étroite coordination avec la Fédération ANMAR, le FAMSİ et la Direction Générale des Collectivités Territoriales -DGCT- du ministère de l'Intérieur du Maroc.

Les tâches principales du consultant seront :

- Développer le contenu du module de formation en français et en arabe pouvant reposer sur la proposition des quatre (4) chapitres déjà cités.
- Apporter la bibliographie, si possible avec les liens disponibles des ouvrages consultés ;
- Créer les supports pédagogiques ;
- Définir l'approche méthodologique et envoyer la fiche méthodologique lors de la soumission de l'offre ;
- Livrer le module de formation :
  - Les supports pédagogiques PPT en arabe et en français ;
  - Les outils d'animation de la formation : étude de cas, mise en situation, ...
  - Les formulaires d'évaluation des connaissances.
- Animer les sessions formatives (\*) en arabe dialectal ;
- Évaluer l'acquisition des connaissances des bénéficiaires.

(\*) La formation sera divisée en deux (2) sessions, une (1) session par jour (5 heures par session) au profit de 20 personnes -élu(e)s et fonctionnaires-.

### 3. OBLIGATIONS DE LA FEDERATION ANMAR ET DU CONSULTANT

Pour le bon déroulement de l'action, la Fédération ANMAR s'engagera à :

- Veiller au bon déroulement de l'activité en conformité à ce qui est recueilli dans ce document de termes de référence ;
- Mobiliser les communes membres de la Fédération ANMAR et particulièrement les cadres et les élu(e)s en charge de l'audit ;
- Veiller à la mobilisation, à travers FAMSİ, de l'expérience andalouse en matière gestion des eaux usées pour renforcer le programme de formation avec l'expérience réussie de certaines communes andalouses ;
- Mettre à disposition des bénéficiaires les supports didactiques préparés par le formateur/trice (contenus, fiche méthodologique, bibliographie, exercices pratiques, test évaluation et satisfaction).
- Assurer la logistique des communes
- Prendre en charge les frais de la prestation de service ;

## Obligations du consultant :

Pour réaliser l'assistance technique, le formateur réalisera son travail en coordination avec les partenaires du projet en s'engageant à :

- Respecter les consignes et les objectifs pédagogiques et méthodologiques ci décrits ;
- Adapter la démarche formative aux attentes des personnes participantes ;
- Livrer le contenu du module de formation, y compris les ressources bibliographiques, documentaires, médiatiques ou autres ;
- Livrer un rapport sur le déroulement des deux journées de formation avec synthèse du contenu, documentation graphique de l'atelier, liste de présence, recommandations et résultats des tests d'évaluation et de satisfaction réalisés.
- Suivre les procédures techniques et administratives de la Fédération ANMAR.
- Soumettre une facture pour les services et livrables liés à chaque tranche de paiement.

## 4. QUALIFICATION

- Formation supérieure en ingénierie, gestions des eaux usées et sa réutilisation ;
- Expérience dans l'accompagnement des collectivités locales pour la mise en place de systèmes de gestion des eaux usées.
- Expérience dans le domaine de la formation d'élus et cadres communaux ;
- Excellente maîtrise du français et de l'arabe ;
- Espagnol souhaitable ;

L'évaluation des offres sera faite selon la suivante grille :

CRITÈRES	HABILITANT : OUI/NO	PONTUATION (100%)
Formation spécifique à la gestion des eaux usées et à leur réutilisation	-	20 %
Expérience dans la mise en œuvre de systèmes municipaux de gestion des eaux usées	-	10 %
Expérience générale dans le domaine de la formation des fonctionnaires municipaux et des élus	-	10 %
Expérience spécifique dans la formation du personnel municipal à la gestion et à la réutilisation des eaux usées	-	10%
Offre économique	-	50%
Excellente maîtrise du français et de l'arabe	HABILITANT – NON HABILITANT	
Maîtrise de l'espagnol (considéré un atout)	-	

## 5. DELAI D'EXECUTION

La prestation commencera le jour après la signature du contrat.

Date indicative pour animer la formation : 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin 2023

La date d'achèvement de la prestation de service est le **30 juin 2023**.

## 6. LIVRABLES

- Contenus (développés) du module formatif en français et arabe
- Fiche méthodologique
- Supports didactiques à remettre aux bénéficiaires
- Un rapport de chaque atelier avec le résumé du déroulement, photos, liste de présence, recommandations et résultats de l'évaluation d'acquisition des connaissances et des tests de satisfaction réalisés.
- Une facture de chaque tranche de paiement à effectuer

## 7. MODALITÉ RÉGLEMENT

ANMAR établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées juste après la sélection des offres.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de **20.000 MAD (TTC)**.

La prestation couvre à la fois les frais de déplacement, hébergement et restauration du consultant.

## 8. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes conditions générales, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.